

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 juillet 2005

---

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 2278)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 14

présenté par  
M. Venot, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 4**

*(Art. L. 332-25-1 du code de l'environnement)*

Compléter le premier alinéa de cet article par les mots :

« du code de l'environnement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.